## SAINT-FLOUR PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS

PAR

MARIE-CLARISSE RIBEYROTTE

SOURCES

### INTRODUCTION

### CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Perchée sur un éperon rocheux sur le rebord oriental de la Planèze, la ville peut résister à toute attaque. Elle comporte des faubourgs sur la pente (Costa) ou dans la vallée (Pont). Issue d'une ancienne bourgade du nom d'Indiciac, où un prieuré bénédictin avait été fondé par Odilon de Mercœur, la ville fut érigée en siège épiscopal en 1317.

# PREMIÈRE PARTIE ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION ROYALE ET DUCALE.

Un prévôt royal est établi à Saint-Flour. Un bailli ducal,

représentant le duc de Berry, puis le duc de Bourbon, double le bailli royal en Haute-Auvergne. Les baillis des Montagnes d'Auvergne voient leurs attributions diminuées du fait des exemptions, car Saint-Flour et Aurillac sont terres d'Église. Les relations de la ville avec l'administration royale n'en sont pas moins multiples, et le poids de cette administration commence à peser sur les communautés et les individus.

### CHAPITRE II

#### LA COMMUNE.

Constitution municipale. — La commune est dirigée par trois consuls élus pour un an, le lundi de Pâques, par la Haute-Commune. Ils prêtent serment à leur entrée en charge entre les mains de leurs prédécesseurs. Leurs pouvoirs sont étendus, mais ils doivent compte de leur gestion. Les jurés forment essentiellement la Haute-Commune. Ils se recrutent par cooptation. Ils sont seuls à élire les consuls. Ils ont voix délibérative et concluante. Les conseillers sont les clercs, procureur, avocat, et deux ou trois juristes sans fonctions définies. Ils sont nommés par les jurés et amovibles. Les consuls rendent leurs comptes devant des auditeurs, parmi lesquels figurent, outre les jurés, des délégués des corporations. Le consulat se réunit chaque lundi. L'assistance est obligatoire. Des amendes frappent les absents. Des assemblées extraordinaires peuvent avoir lieu.

Les franchises. — L'évêque, succédant à l'abbé de Cluny, est seigneur de la ville. Les consuls lui doivent l'hommage lige à chaque élection et à chaque mutation d'évêque. Il garde des prérogatives de police, plus nominales que réelles. L'évêque ne peut mettre la main sur les consuls, hors de connaissance de cause. Le consulat peut s'assembler sans l'autorisation seigneuriale. Les habitants ne peuvent être taillés par le seigneur. Ils peuvent s'imposer eux-mêmes avec la seule autorisation du roi. La ville possède des com-

munaux « mezés ». Les consuls ont tous pouvoirs militaires; ce sont eux qui gardent les clefs: en fait, elles sont confiées aux jurés à tour de rôle. La police est exercée par les sergents épiscopaux ou royaux et subsidiairement par les valets du consulat, mais sur les directives des consuls. Les cris publics se font au nom des consuls et de l'évêque pour les publications civiles et de l'évêque seul pour les publications criminelles. Les droits de pêche sont étendus. La ville a le droit de refuser l'entrée à tout capitaine disposant de forces supérieures aux siennes. La justice appartient à l'évêque et, à son défaut, au juge des exempts, le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier. Les insignes de l'autorité consulaire sont les robes, que les consuls reçoivent pour l'Ascension. Les armes du consulat sont peintes sur les édifices publics.

### DEUXIÈME PARTIE LA GUERRE ANGLAISE

### CHAPITRE PREMIER

L'OCCUPATION.

Les Anglais sont entrés en Haute-Auvergne avant 1355. Au début de la guerre de Cent ans, le pays est infesté de gens d'armes. Saint-Flour est complètement encerclé par les forteresses d'Alleuze, Chaliers, Montjussieu, Le Saillant, Turlande, Le Valon, etc., occupées par les Anglais. Les communications sont interceptées et la vie pénible, avec des successions de marques, de blocus ou de « guerra mortal » et de « patis » ou trêves temporaires ayant un caractère en quelque sorte privé, et non reconnues par le pouvoir royal. Ces « patis » achetés à gros frais et les rançons et indemnités sont ruineux. Les garnisons frontières françaises n'ap-

portent pas grand remède à la situation. Le plus terrible des capitaines anglais est le bâtard de Garlan, qui tient Alleuze. Les Touchins, bandes formées de pauvres gens révoltés, ajoutent leurs pillages à ceux des hommes d'armes.

### CHAPITRE II

### ORGANISATION DÉFENSIVE.

Les remparts. — Le tracé est déterminé par la position stratégique. Simple partout ailleurs, le mur est double sur la partie qui se rattache au plateau. Les principales portes sont celles des Roches à l'est et du Tuile au sud. Les faubourgs ont des fortifications beaucoup plus modestes, et principalement de bois.

La milice communale. — Les arbalétriers de la ville organisent des joutes pour s'entraîner. La garde des portes et l'observation sur les tours sont des fonctions rétribuées. Le guet sur les remparts est une obligation gratuite pour les bourgeois. L'armement comprend des canons, couleuvrines, des balistes, des arbalètes et des traits : viretons et « dondaynes ».

### CHAPITRE III

### ÉVÉNEMENTS MILITAIRES.

En 1380, du Guesclin vint à Saint-Flour et les troupes de Saint-Flour se portèrent avec lui à Chaliers, qui fut pris le 27 juin. En 1382, sous la direction de Sancerre, le Saillant assiégé finit par tomber, mais sera repris par les Anglais. Le fort des Maisons est enlevé, mais, devant Montjussieu, l'ennemi fait une sortie victorieuse. Combat de Mons.

### CHAPITRE IV

#### ÉVACUATION DES FORTERESSES.

L'évacuation définitive n'eut lieu qu'en 1391, sous l'im-

pulsion du comte d'Armagnac, Jean III, qui réunit les fonds nécessaires au rachat des forteresses. Dans la suite, les habitants de Saint-Flour vivent longtemps dans la crainte d'un retour offensif: c'est ce qui les pousse à détruire le fort d'Alleuze, trop difficile à défendre (1405). L'évêque de Clermont, auquel appartient le fort, intente un procès à la ville, qui est condamnée à reconstruire. Le notable P. Mercier, qui avait dirigé la destruction et le procès, fut soupçonné de sympathies bourguignonnes et de collusion avec Renaud de Murat, qui suivit le parti de Jean sans Peur.

# TROISIÈME PARTIE VIE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE

### CHAPITRE PREMIER

RELATIONS FINANCIÈRES DU DUC DE BERRY AVEC LA VILLE.

Jean de Berry a grand besoin d'argent. Ses sujets cherchent à esquiver ses exigences le plus possible.

### CHAPITRE II

QUESTIONS FINANCIÈRES.

Aux tailles royales s'ajoutent les tailles ducales. Un des moyens les plus employés pour en esquiver le paiement est la réduction des feux. Les impôts indirects sont la plupart du temps affermés par la ville avec l'autorisation royale. Le principal est l'entrée du vin (intrada), qui forme le plus clair des revenus de la ville. Cet impôt est de 1 franc par muid et porte sur le vin vendu au détail. Le contrôle s'effectue à l'entrée. L'impôt du sel ne semble pas avoir été perçu à l'époque considérée, encore qu'il soit difficile de conclure. Le mot

gabelle semble s'appliquer plus particulièrement aux aides perçues dans les foires. L'aide habituelle est de 12 deniers par livre. La situation financière de la ville est difficile, à cause de l'entretien des remparts et des procès. Heureusement, la ville peut disposer d'une partie des impôts royaux. Elle lève la taille et dispose des fonds recueillis, à charge de verser aux receveurs les sommes qu'ils réclament. Le déficit est comblé par des emprunts forcés levés sur les habitants, ou par des emprunts usuraires déguisés. Le système le plus fréquent est le « mespert », équivalent au contrat Mohatra. Le prêteur vend à l'emprunteur un objet (cheval, argenterie, etc.) contre une reconnaissance de dette et l'emprunteur revend immédiatement à un comparse à un prix inférieur à la somme pour laquelle il s'est engagé.

La monnaie. — La monnaie employée est la monnaie tournois. Les crises monétaires, en partículier celle de 1419-1422, ont eu pour effet de faire monter les prix et de gêner les transactions.

### CHAPITRE III

### VIE ÉCONOMIQUE.

Les foires sont fréquentées et on fait des efforts pour attirer des marchands de loin, Provence, Normandie, ou même des pays étrangers. Les petites et moyennes industries locales sont assez florissantes, en particulier la draperie. Il y a en ville plusieurs argentiers et orfèvres. Cependant, Saint-Flour connaît de dures périodes de crise, principalement au moment du blocus et de la crise monétaire. Le blé manque, les vivres sont chers. Les efforts de taxation n'ont guère de succès. Pendant la crise de 1419-1422, les salaires augmentent et quintuplent à peu près, mais il est difficile de déterminer les rapports exacts avec les prix. D'une façon générale, on observe un mouvement de hausse.

### QUATRIÈME PARTIE TROUBLES INTÉRIEURS DE LA VILLE

### CHAPITRE PREMIER

CONFLIT DE LA HAUTE ET DE LA BASSE-COMMUNE.

A côté de la Haute-Commune qui détient le pouvoir, il y a la Petite-Commune, celle des gens de métier. Celle-ci revendique sa part du pouvoir : participation à l'audition des comptes, à la répartition de la taille, aux assemblées consulaires, à l'élection des consuls. Trois transactions interviennent : une en 1367, par laquelle satisfaction est donnée à la Petite-Commune sur les deux premiers points; celle de 1493, qui confirme surtout la première, celle de 1562, qui donne à la Petite-Commune le droit d'envoyer des délégués aux assemblées du consulat. Ils porteront le titre de jurés, mais n'auront pas voix concluante, et ne participeront pas à l'élection des consuls. Dans leur lutte contre les privilèges de la Haute-Commune, les métiers s'appuient sur le pouvoir épiscopal. En 1418 (août-octobre), une grave sédition se produit, à laquelle l'agitation bourguignonne n'est pas étrangère. Les délégués des métiers demandent à partager la garde des cless. Elle leur est accordée pendant quelque temps. Les métiers sont groupés en huit confréries, qui ne correspondent pas exactement aux corporations. Les chefs des quatre corporations les plus importantes : tailleurs, pelletiers, savetiers, taverniers, sont appelés baneyrens.

### CHAPITRE II

RAPPORTS DE LA VILLE ET DE L'ÉVÊQUE.

Les rapports avec l'évêque sont généralement très tendus. Des scènes de violence ont lieu, notamment sous l'épiscopat de Pons d'Aurouze (1373-1380). L'épiscopat le plus orageux est celui de Bertrand de Cadoen (1415-1426). Pierre du Prat, chef du parti épiscopal, G. Jeunhomme, chargé d'affaires de la ville, chef du parti de la commune. Affaire de genibus flexis, les consuls refusent l'hommage lige en ne ployant pas le genou jusqu'à terre. Rôle du parti épiscopal dans l'affaire des clefs. Conflit des investitures. Les intrigues de Géraud Polier et du parti épiscopal brouillent les consuls avec le Dauphin qui vient en ville en 1420. Attentat contre l'évêque. Enchevêtrement de procès. L'évêque veut, en 1421, obliger les consuls à se dépouiller de leurs robes, mais ils obtiennent à temps des lettres de sursis et l'exécution est évitée au dernier moment. Les consuls sont excommuniés à cette occasion.

Après Bertrand de Cadoen, Jacques le Loup de Beauvoir, parent des Bourbons, occupe le siège épiscopal. On le soupconne de collusion avec le duc de Bourbon, révolté contre Charles VII. Après lui, les deux frères de Léotoing, malgré quelques orages au moment de l'élection du premier, auront des épiscopats paisibles et surtout occupés de questions religieuses.

# CINQUIÈME PARTIE RÉPERCUSSIONS DES GRANDES CRISES POLITIQUES

L'influence des Armagnac s'explique par le voisinage de leurs possessions de Carlat, de Murat et de Chaudes-Aigues et par leur rôle actif au moment de l'évacuation. Renaud de Murat, révolté en 1413 contre le connétable d'Armagnac, lieutenant en Languedoc, prend le parti de Jean sans Peur. L'agitation bourguignonne est à son comble.

Le roi vient à Saint-Flour à l'occasion d'une première Praguerie, en 1437. Il s'agit d'un complot fomenté par G. d'Armagnac et le duc de Bourbon pour enlever Martin

Gouge et Christophe d'Harcourt, conseillers du roi. La deuxième Praguerie a aussi son retentissement. C'est à Saint-Flour que le dauphin Louis rencontre son gouverneur Pardiac, chef de la branche cadette d'Armagnac en 1439, au moment de sa révolte contre son père. Pendant ce temps, les gens d'armes recommencent, à un moindre degré, les exploits du xive siècle. Le célèbre Villandrando, seigneurengagiste de Ruines et de Corbières, occupe le Saillant. Après les ordonnances de Charles VII, nous trouvons à Saint-Flour une compagnie d'ordonnance et des francs-archers, passés chaque année en revue. Deux d'entre eux périrent à Gênes en 1461. C'est avec joie qu'on avait accueilli la libération de Paris et la prise de Bordeaux. Au temps de la Ligue du Bien public, la ville, ou du moins la Haute-Commune, semble avoir encore partie liée avec les Armagnac. Louis XI tente de remplacer les consuls par des intrus nommés par lui (1473). Il accuse la ville d'avoir fourni des vivres et de l'artillerie aux rebelles.

### SIXIÈME PARTIE LA VIE A SAINT-FLOUR

# CHAPITRE PREMIER CONDITIONS MATÉRIELLES.

L'urbanisme et l'hygiène sont élémentaires. Les chemins dangereux sont entretenus. La boucherie est contrôlée. Fontaines. Égouts. Latrines. Entretien des ponts. Saint-Flour possède une horloge publique. Un médecin municipal est rétribué par la ville. Les épidémies sont fréquentes. Elles tendent à diminuer à partir du milieu du xve siècle. Les malades sont mieux soignés et les guérisons plus nombreuses.

### CHAPITRE II

#### VIE MORALE.

Les distractions. — Lundi de Pâques. Rodet. Fête de juin, roi de la jeunesse. Joutes au pré de Pâques, la joya. Théâtre : le jeu des trois morts et des trois vifs, la vie de sainte Christine.

Vie intellectuelle. — Enseignement à deux degrés : école de grammaire, leçons des Frères Prêcheurs. École de chant. Bourses aux étudiants. Pierre Suloin, originaire de Saint-Flour, devenu évêque de Bazas, lègue une maison à Toulouse pour deux prêtres et six étudiants pauvres de la ville.

Charité officielle. — Charité de l'Ascension. Aumône du bassin, pour vêtir les pauvres, dons aux malades et aux pèlerins.

Mœurs. — Les effets démoralisateurs des guerres se font sentir. Police des mœurs. Dominant les grandeurs et les misères individuelles, l'esprit de cité est très vif, en dépit des divisions. Les habitants de Saint-Flour, dit-on, veulent « seigneurier et maistriser tous leurs voisins ».

Vie religieuse. — Les églises sont au nombre de trois, en construction ou réfection en même temps : cathédrale (Saint-Flour), collégiale (Notre-Dame), église des Frères-Prêcheurs. La ville les subventionne toutes trois. L'ancienne cathédrale s'était écroulée en 1396. Hugues Joly a dirigé, au moins par ses conseils, la reconstruction. Chapitre cathédral bénédictin, assez agité, souvent frappé d'interdit. Sécularisé en 1476. Chapelains de la Table (de mensa), collège de prêtres vivant sur la mense épiscopale. Chapitre collégial séculier de Notre-Dame, vivant aussi sur la mense épiscopale. Ruiné au début de la guerre, mais casuel important; livraisons en nature, obits en argent. Prêts à intérêts déguisés. Les Frères Prêcheurs, exilés un instant pendant le Grand Schisme, très aimés, jamais en procès, dispensent avec zèle

et compétence la formation religieuse. Le reclusage : le reclus ou la recluse vit dans une petite loge sur le pont Sainte-Christine, au faubourg, dans la solitude, et prie pour la ville. La commune subvient presque entièrement à ses besoins. Les cérémonies d'intronisation. Processions. Messes. Grande dévotion au Saint-Esprit. Pèlerinages. Sermons. Vincent Ferrier à Saint-Flour en 1416, impression produite par ses sermons. Les disputes théologiques.

CONCLUSION

PIÈCES JUSTIFICATIVES